ÉMILE MILLER

Les Armoiries de Montréal



MONTRÉAL
Chez ADJUTOR MENARD
132, rue Saint-Dominique, 132

1920

LES ARMOIRIES DE MONTRÉAL

A M. Victor Morin,
de la Société Royale du Canada, président de la Société historique de Montréal et de son Collège héraldique.

Les armoiries de Montréal ont leur histoire et leurs mystères. En voici l'acte de naissance, tel que consigné à la page 57 du registre *A* des *Procédés du Conseil de Ville*,—séance du vendredi 19 juillet 1833:

> Mr. le Maire, en proposant d'adopter un sceau pour la Corporation, a soumis deux dessins qu'il a fait préparer, dont l'un de forme circulaire et l'autre de forme ovale, pour *Cachet d'armes de la Corporation de la Cité de Montréal*, autorisant le Maire à le faire graver.
>
> Ecufson:—figure ovale; champ d'argent, écartellé au sautoir de gueules, portant au 1er quartier une rose d'or, au 2d quartier un chardon d'or, au 3e quartier un trêfle d'or et au 4e quartier un castor pafsant d'or.—Devise:—*Concordiâ Salus*, sur jarretière d'azur. Au bas de l'écufson sont les mots "*Corporation*"—"*Montréal*".
>
> ....
>
> P. Auger.
> Sectre

L'examen du manuscrit nous révèle que le secrétaire municipal, Pierre Auger, transcrivit la description du blason avec minutie, sans même oublier l'accent circonflexe sur l'*a* qui marque le cas ablatif de *Concordia* dans la devise,—accent qu'il est d'usage d'omettre dans les inscriptions, qui se font invariablement en capitales, lorsqu'il s'agit d'un texte latin.

Et par "Mr. le Maire" il faut entendre Jacques Viger, nommé maire de la naissante municipalité de Montréal, en vertu du premier statut de Guillaume IV, ch. 59.

Si on veut bien observer que le 19 juillet est la date de la quatorzième réunion des "Conseillers de Ville",—dont la première avait eu lieu le 5 juin,—il n'y a pas de doute que Viger imprimait un mouvement accéléré aux affaires municipales. Après avoir gratifié le Conseil de *Règles et Règlemens*, il n'était pas en retard pour donner un sceau à la municipalité. C'est lui-même qui a ébauché, décrit et fait dessiner ces armes, ainsi que le démontrent ces trois pièces que je tire de la série des mandats du trésor:

(*Mandat no* 113)
La Corporation de Montréal à J. Viger, Maire
1833
Juillet—Pour autant par moi payé au peintre Chs Woodley, pour un dessin du sceau de la Ville à ma demande et sur mon croquis... £ 12.6.
Approuvé pour paiement... £ 12.6.
Augt. Tulloch
Joseph Gauvin
Cpt. A. Lusignan
(A l'endos) Reçu payement de ce compte des des mains du Trés. de Ville,
A. Auger, Ecr., ce 10 Sept. 1833
(Signé) J. Viger
Maire

(*Mandat no.* 239)
Doit la Corporation de Montréal A Jacques Viger, Maire
1833
Nov. 11. pour autant par moi payé au peintre J. Duncan pour 2 dessins par lui faits pour le sceau de la Corporation sur mes croquis, comme par compte annexé.........................20/—
Approuvé pour payement:
Augt. Tulloch
Joseph Gauvin
Cpt. A. Lusignan
Reçu payement du Trés de Ville,
Auger, Ecr., ce 11 nov. 1833
(Signé) J. Viger
Maire

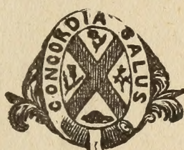
The Mayor of Montreal
To James Duncan Dr.
To making drawins for the Corporation Seal...........£1.0.0
Received Payment
(Signé) James Duncan[1]
Montreal, Oct. 20th. 1833

1.—Graveur, lithographe et peintre à l'occasion. Duncan nous a laissé plusieurs excellents travaux. Il habita longtemps rue Saint-Louis, 74, non loin du Champ de Mars: son atelier se trouvait grande rue Saint-Jacques, 63. Le nom du peintre Chs Woodley ne paraît dans aucun des bottins de notre ville.

Jusqu'à quel point ce dessin est-il original, en d'autres termes, dans quelle mesure faut-il en attribuer la paternité à notre premier maire? C'est ce que nous voulons examiner, en empruntant d'abord l'opinion du savant conservateur des Archives judiciaires du district de Montréal, M. E.-Z. Massicotte.[2] "A n'en pas douter, écrit-il, ce sceau n'est qu'une modification des armoiries de l'ordre de la Jarretière. La ressemblance entre les deux est indéniable, car l'un des insignes de l'ordre est ainsi décrit: "D'argent, à une croix de gueules. L'écu est entouré d'une jarretière d'azur sur



Gravure anonyme sur bois, de 1842, assez bien conservée. La plus ancienne, probablement.



Autre gravure sur bois, datant de 1851.

laquelle est la devise: *Honni soit qui mal y pense.* M. Viger, poursuit-il, n'a donc eu qu'à changer la devise, à remplacer la croix de Saint-Georges par celle de Saint-André et à ajouter les emblèmes des principales races qui composaient alors la population de Montréal."

Reste la devise *Concordiâ Salus,*—le salut dans le bon accord,—qui est une heureuse trouvaille, bien naturelle, d'ailleurs, chez un esprit qui s'est appliqué à établir une parfaite entente civique. A preuve, le caractère essentiellement bilingue que Viger communique dès le début, à toute son administration. Et signalons par parenthèse un autre fait qui a pu compter dans le choix de cette devise: le premier maire de

2.—**Bulletin des recherches historiques**, fév. 1917, pp. 54 et 55.

Montréal, ayant épousé une personne alliée à des Ecossais, devait connaître les armes de l'historique cité d'Aberdeen, qui a toujours servi de lien dans les rapports assidus que l'Ecosse entretient avec la France depuis le XVIe siècle; or Aberdeen a pour devise *Bon accord.* Il semble que celle-ci appelle celle-là.[3]

Si Jacques Viger devait, dans la suite, acquérir le *noble art du blason,* il faut admettre qu'en 1833 il avait alors un grand désir de le connaître, plutôt qu'il ne le possédait parfaitement. En observant que l'héraldique s'est imposé toutes les rigueurs d'une science aux règles inflexibles et que tout y a une signification, il n'est pas sans intérêt de rechercher le sens de ces armes et les motifs qui ont présidé à leur composition.

Tout en reconnaissant que l'insigne de l'ordre de la Jarretière dut exercer une influence décisive sur l'allure générale du dessin de Viger, il faut observer en outre que cet archéologue trouvait dans les institutions, tant passées que contemporaines de sa ville, beaucoup de sceaux contenus dans un écu ovalaire: tels sont ceux des tribunaux sous le régime français et des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'Ile. Je me plais à croire qu'en choisissant l'écu oval qui est, de même que le losange, celui des ecclésiastiques, des dames et des demoiselles, Viger faisait mieux que d'écarter la question délicate des écus français ou anglais; il rappelait ainsi, on ne peut plus discrètement, que Montréal fut d'abord Ville-Marie.

Et comment cet écu se blasonne-t-il? "Champ d'argent, écartellé (sic) au sautoir de gueules", dit le procès-verbal. Or cela ne correspond pas à la figuration première de ce blason; car, au lieu d'être écartelé, c'est-à-dire divisé en quatre

3.—Voici quelques ancêtres de la devise de Montréal.—**Concordia dicors:** Une entente discordante. Horace, **Ep.**, Lib. I, 12, 19; aussi Lucain, Lib. I, v. 93, et Ovide.—**Concordia parvae res crescunt discordia maximae dilabuntur:** Les petites choses grandissent dans la bonne entente, les plus grandes trouvent leur ruine dans la discorde. Salluste, **Jugurtha,** 10, 10.

parties égales par deux lignes (et non deux bandes) se croisant au centre de l'écu, il est au contraire chargé d'une croix de Saint-André. L'héraldique admet sans doute cette croix en diagonale, mais elle est tout autre chose qu'un écartelé, qui est fait de simples lignes. Le mot propre échappait ici à Viger.

L'ordre dans lequel les quatre meubles d'or sont disposés sur les quartiers demande aussi quelques explications. Le premier rang est assigné à la rose, emblème de l'élément anglais; le second au chardon, emblème de l'élément écossais; le troisième au trèfle, emblème de l'élément irlandais, et le quatrième au castor, que l'on devait regarder en 1833 comme l'emblème de l'élément franco-canadien.[4]

On ne peut s'empêcher d'observer que les trois premiers de ces symboles sont tirés du règne végétal, tandis que le quatrième appartient au règne animal. Cet isolement relatif du castor, symbole de l'activité industrieuse, mais encore symbole aujourd'hui déchu dans l'estime des Canadiens français, n'est pas propre à lui assurer beaucoup de sympathie.[5]

4.—Le castor a paru pour la première fois, comme emblème du Canada, sur les armes données par Charles Ier, d'Angleterre, à sir William Alexander, le 4 septembre 1630.

L'abbé H.-A. Verreau, répondant à une demande de renseignements, écrivait dans le **Bulletin des recherches historiques** de mai 1898:

"L'emploi du castor comme symbole du Canada ou de l'élémet canadien me paraît remonter assez loin.

Avant 1830, le commandeur Viger l'avait mis dans les armes de la ville de Montréal; il l'avait aussi dessiné comme support dans un écusson de fantaisie qu'il s'était fait vers 1815.

On voit le castor dans les vignettes de l'**Histoire de la Nouvelle-France,** de Charlevoix.

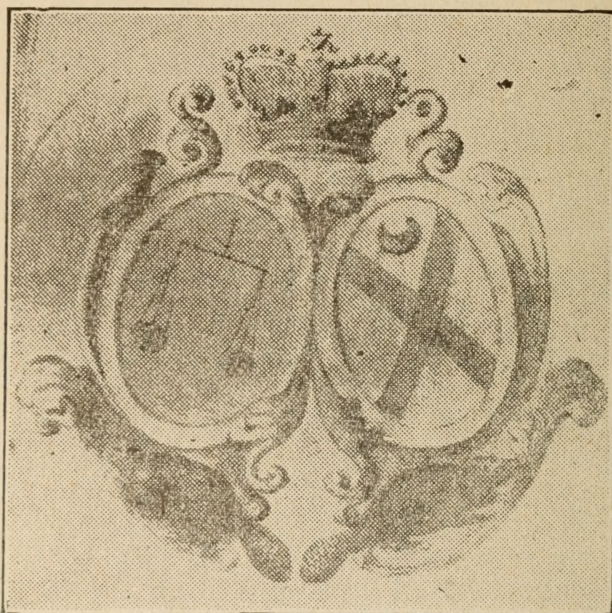
Sur la médaille que Louis XIV fit frapper pour rappeler la défaite de Phipps devant Québec en 1690, un castor s'avance timidement vers une femme qui trône avec majesté sur les trophées enlevés à l'ennemi: figure symbolique de la nouvelle et de l'ancienne France.

C'est probablement M. de Frontenac qui donna au grand Roi l'idée de représenter ainsi sa colonie naissante. Il écrivait, le 13 octobre 1673, au ministre des colonies:—

"C'est à quoi, Mgr, vous aviserez, s'il vous plaît, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec. Je croyais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable, luy conviendraient assez bien avec deux originaux pour supporter, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville. J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres." (pp. 153 et 154.)

5.—On lit dans le **Castorologia** de Horace T. Martin, Montréal, Londres, 1892: "Sir William Dawson, in a lecture delivered in 1863, on "The Duties of Educated Young Men in British America," said, "Canada has two emblems—the beaver and

Et l'on s'étonne qu'à ces trois attributs-plantes Viger n'ait pas ajouté un rameau ou une feuille d'érable. La question si controversée, et pourtant peu ancienne, de l'adoption chez nous de l'érable comme emblème ethnique et politique, paraît trouver ici sa solution. Si en 1833 l'érable eût été regardé comme le symbole des Franco-Canadiens,—ainsi qu'on l'a souhaité depuis, et ce qui n'est pas dénué de convenance,—Viger l'eût certainement employé dans la compo-



Electrogravure représentant les armoiries de Montréal projetées par Jacques Viger avant 1830, au dire de l'abbé Verreau. L'original en est conservé avec la **Saberdache** de Viger, dans la bibliothèque de l'Université Laval, à Québec. D'après une photographie communiquée par Mgr A.-E. Gosselin.

the maple. The beaver in his sagacity, his industry, his ingenity and his perseverance, is a most respectable animal; a much better emblem for our country than the rapacious eagle or even the lordly lion but he is also a type of unvarying instincts and Old World traditions. He does not improve, and becomes extinct rather than changes his ways. Some of our artists have the bad taste to represent the beaver as perched on the maple bough, a most unpleasant position for the poor animal, and suggestive of the thought, that he is in the act of gnawing through the trunk of our national tree (the maple). Perhaps some more venturous designer may some day reverse the position, and represent the maple branch as fashioned into a club, wherewith to knock the beaver on the head." (p. 198.)

sition des armoiries de la ville. Lors de la première célébration de la Saint-Jean-Baptiste, la salle du banquet "était décorée, dit la *Minerve* du temps, de bouquets, de fleurs et de feuillages disposés en festons. Parmi ceux-ci on remarquait, à l'entrée, un faisceau de branches d'érables chargées de feuilles." [6]

Ce qui ne manque pas encore de partager les appréciations sur les armoiries montréalaises, c'est la position relative qui est attribuée à chacun des meubles. En tenant compte de l'importance numérique des éléments nationaux de la ville, à cette époque de 1833, il est certain que le symbole des francophones eût dû être logé au premier quartier. Cet élément était alors, comme aujourd'hui du reste, le plus considérable par rapport aux autres, du point de vue de la nationalité, sinon de la langue. Les divers recensements de l'Etat et de la municipalité montrent en effet que, s'il faut attendre jusque vers 1865 pour voir l'élément francophone prédominer sur l'ensemble de la population montréalaise, il suffit de comparer cet élément à chacun des trois groupes de provenance britannique pour se rendre compte du fait que, de tout temps, il a gardé cet avantage sur ces groupes pris séparément.

Mais il est un autre motif qui dut induire le premier maire de Montréal à disposer ces attributs ainsi qu'il le fit: le désir de voir la ville grandir dans la paix. Comme dans toutes les jeunes agglomérations à population mixte, où les moeurs sont contrastantes et les aspirations divergentes, la sécurité des citoyens fut plus d'une fois compromise. Pour ne mentionner que les événements qui gravitent autour de 1833, rappelons que, l'année précédente, à l'occasion de l'élection d'un député à la Législature pour le quartier Ouest, la grande rue Saint-Jacques fut le théâtre d'une émeute réprimée par la force militaire: les canons, pour avoir tiré au-

6.—**Bulletin des recherches historiques**, 1898, p. 119.

dessus de la foule, ne tuèrent pas moins trois Canadiens français.

Sous le prétexte de secourir leurs nationaux, les groupes ethniques deviennent en quelque sorte des castes et les sociétés nationales se fondent. Cela suffit à montrer combien on était loin encore des sentiments de bonne entente qui de-



Deux gravures sur bois, du même ciseau, parfaitement conservées. Elles se signalent par des rameaux d'érable. La première porte le cri **Droits égaux, justice égale,** ce qui fait présumer qu'elle est postérieure aux fières revendications de L.-H. Lafontaine, au parlement des Canadas-Unis, en 1842.

vaient finir par prévaloir au sein de la population montréalaise. En juin 1834, Ludger Duvernay organise la société Saint-Jean-Baptiste; en novembre de la même année les Ecossais fondent la société Saint-André; celle de Saint-Patrice date aussi de 1834; la société de Bienfaisance française se fonde le 1er août 1835;[8] la colonie allemande institue la sienne

7.—Proportions de l'élément francophone dans la population de Montréal, à diverses époques.

1825, ensemble		31 516 habitants	
1844, Canadiens français	19 041		
British Canadians	8 863		
English, Irish, Scotch	15 468		
United States and other places	721		
		25.052	
Total		44 093	Proportion: 429 sur 1000
1851-2		57 715	451 " 1000
1861		90 325	482 " 1000
1871		107 225	530 " 1000
1881		155 238	559 " 1000

8.—Leblond de Brumath, **Guide de Montréal,** 1897, p. 109.

en avril 1835, et la société Saint-Georges va naître vers 1840. Ces antipathies ethniques se sont canalisées dans des clubs politiques, — *Fils de la liberté* et *Doric Club,* — dont les violences préludent à la désastreuse rébellion de 1837.

L'erreur la plus considérable que Viger ait commise ici fut de loger les quatre meubles d'or sur un champ d'argent. L'art du blason, dont les règles sont absolues, ne souffre pas que l'on pose "metal sur métal", non plus qu' "émail sur émail". Ainsi, un champ de métal ne saurait être meublé que d'émaux. Il s'offre deux alternatives pour corriger ce vice d'arrangement: la première consiste à donner aux meubles des couleurs conventionnelles, ce qui se voit le plus souvent; et la seconde à représenter ces meubles "au naturel".



Gravure sur bois, d'une grande finesse, utilisée vers 1854.

Le louable désir de figurer l'union pacifique des éléments de la population montréalaise, déjà si diverse en 1833, se traduit, avons-nous vu, dans la devise que Viger place sur la jarretière; mais il s'extériorise encore dans la légende, au bas des armes. Décidément, l'auteur de la *Saberdache* comprenait

qu'il appartient à la jeune démocratie américaine de réaliser cette merveille de politique: l'apaisement des antipathies de race. Cette légende, il la veut neutre en elle-même, — ni française ni anglaise, — au risque de la rendre grammaticalement incorrecte. Ce n'est pas "Corporation de Montréal" ni "Corporation of Montreal", mais plutôt ces deux seuls mots qui ne trouvent de lien que dans des esprits très conciliants: "CORPORATION — MONTREAL".



Autre gravure sur bois, peu commune, utilisée pendant l'époque militaire de 1867-1872.

Quant aux ornements extérieurs, qui, joints aux armes, constituent les armoiries, Viger n'en a pas donné d'autres que la jarretière d'azur. Mais cette simplicité initiale ne fut pas respectée, même par les premiers graveurs. D'autres déformations surviennent graduellement. Ainsi on observe sur le sceau gravé par Turpin,[9] vers 1842, des ornements logés entre l'ovale de l'écu et le contour circulaire du sceau, et qui rappellent vaguement des feuilles d'acanthe. On les a scrupuleusement perpétuées jusqu'à nos jours.

Depuis 1845, des vignettes montrent l'écu ovalaire surmonté d'une couronne royale. L'art du blason qui, disons-nous, n'a rien laissé au hasard, permet-il cet ornement? Oui, sans doute, mais pour enrichir ses armoiries d'une cou-

9.—Un graveur européen, probablement.

ronne, — royale ou murale, — il faut qu'une ville soit capitale ou place forte. La coutume veut que le chef d'Etat lui accorde comme une faveur le privilège de surmonter ses armoiries d'une de ces couronnes. Or, il est certain que Montréal n'a jamais sollicité ni reçu cette décoration, soit par l'intermédiaire de son conseil municipal, soit autrement. Peut-on alléguer, toutefois, que la ville fut, de 1844 à 1849, la capitale de la province du Canada et qu'à cette époque on la comptait parmi les places de garnison? Mais ce sont là choses du



Dans ce fac-similé de bon goût, exécuté vers 1880, le sautoir est non seulement liseré, mais il est couvert, ainsi que la jarretière, de hachures horizontales, signe conventionnel de l'azur.

passé. Si, d'ailleurs, son titre de capitale lui valut d'être fixé sur ses armoiries, elle ne saurait s'en prévaloir de nos jours.

D'autres innovations apportées par les graveurs, en reproduisant l'image sur sceau, consistent dans le liseré dont ils ont alourdi le sautoir, et dans les hachures qui symbolisent les couleurs. On en est arrivé à couvrir le sautoir de traits horizontaux pour représenter l'azur, alors qu'il doit l'être en traits verticaux. Quant à la jarretière, on l'a vue blanche ou ombrée de façon fantaisiste. Il faut, à tout prix, s'en tenir à la simplicité du dessin originel ou bien le modifier, ainsi qu'il convient, par une décision du Conseil municipal.

Ces libertés grandes ne sont pas demeurées inaperçues de tout temps, aux yeux de ceux qui avaient mission de veiller

au respect des traditions, puisqu'en 1892 l'héraldiste Raymond Beullac était invité à rendre à ces armoiries leur simplicité première. Il émonda, sans oser apporter de corrections essentielles au dessin.



Armoiries de la banque de Montréal,
gravées par J. Walker, vers 1865.

Le prestige de Montréal fait que ses armes ont été empruntées par plusieurs institutions. C'est d'abord la banque de Montréal, qui donne à son sceau corporatif les armes de la municipalité. Fondée en 1817, cette banque n'avait pas



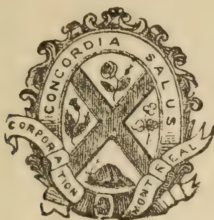
Les armoiries du Montreal Curling Club.

de sceau, à son début. C'est avec le premier sou (*Bank token*), frappé en 1837, que les armoiries de la ville apparaissent pour la première fois sur le numéraire de cette banque. La similitude des gravures représentant les armes de la municipalité et celles de cette banque était telle que les imprimeurs ont utilisé indifféremment une vignette pour l'autre, jusque vers 1880. En 1863, alors que la ville est chargée par la Législature de percevoir les impôts scolaires, la *Protestant Board*

of School Commission adopte aussi les armes municipales. La *Montreal Art Association,* fondée en 1861, et le *Montreal Curling Club* font de même. Deux municipalités de la banlieue, Sainte-Cunégonde en 1898, et Saint-Louis-du-Mile End en 1903, se sont inspirées à la même source, en modifiant les attributs. Elles ont substitué l'écartelé à la croix de Saint-



1860



Gravure de 1873 ressuscitant un plus joli dessin de 1845. Restée en usage jusque vers 1895.



1880



1885

Petit dessin en usage depuis 1885 jusqu'à ces dernières années.

André, la feuille d'érable au castor, et logé ce symbole au canton supérieur de dextre. Enfin, Saint-Jean-d'Iberville a composé ses armes d'une gerbe faite d'une rose, d'un char-



Gravure contemporaine (1894-1920), popularisée par la papeterie courante de l'administration municipale.



Gravure de 1880

don, d'une tige de trèfle et de feuilles d'érable. C'est à M. Massicotte, dont j'ai cité l'opinion autorisée, qu'il faut attribuer le premier en date des exemplaires corrigés des armes de Montréal. Invité à gratifier sa ville d'un blason, il donne à Sainte-Cunégonde un dessin que le graveur devait, hélas!

maltraiter dans la suite: le même mal a donc frappé la mère et la fille.

Pour être complet, cet historique doit dire encore les vicissitudes que le sceau de Montréal a éprouvées au début de la seconde incorporation. On n'ignore pas que la municipalité de Jacques Viger ne vécut que du printemps





Fac-similé du sceau: Corporation "of" Montreal **1890-1912** **Autre variante du sceau: Corporation "de" Montréal.**

Ces gravures (les unes sur bois, les autres sur cuivre) et celles qui se trouvent disséminées dans le texte, sont tirées des originaux. Elles ont été recueillies en 1917 dans les ateliers Walker & Mitchell, 87 ouest, rue Notre-Dame, et Perrault, 73, rue Saint-Jacques.

de 1833 à la fin de 1836. Les juges de paix, — les *juges à paix,* ainsi qu'on les appelait encore à cette époque, — qui avaient présidé sans interruption aux destinées de Montréal, de 1764 à 1833, administrent la ville de nouveau, jusqu'à la réorganisation d'un second Conseil municipal, en 1840.

Sous le majorat de McGill, quel fut le sort du *cachet d'armes* de Viger, qui est l'origine des armoiries montréalaises? La réponse se voit au volume *A* 1 des *Minutes of Council.* Au magasin de Peter McGill, rue Saint-Paul, où se réunit d'abord le nouveau Conseil, on ne tarde pas, ainsi que l'avait fait Jacques Viger, à s'occuper du sceau corporatif. Voici quel-

ques textes; ils sont tirés du procès-verbal des quatrième et cinquième séances du Conseil:

MAYOR'S OFFICE, 7 September 1840.

It was ordered that Messrs. Donegani and Dunscomb be a committee to report upon a seal for the Corporation". (Vol. I, p. 13.)

Montreal, 12th. September 1840.

The Seal of the old Corporation was then handed in by the Committee appointed to wait on Mr. Viger the former Mayor for the purpose of obtaining it, with a view to its adoption by the present Corporation—and a letter from M. Viger on the subject was submitted and read.—[10]

Mr de Bleury then moved, seconded by Ferrie—

That the Seal of the former Corporation handed in by the late Mayor of the City — Jacques Viger Esq. — to the present Mayor, at the request of the Common Council, be received and adopted, as the Seal of the present Corporation—that the said Seal remain in the custody of the Mayor for the time being, and that a copy of this resolution be transmitted to Jacques Viger, the former Mayor, for his information.

Resolved in the affirmative." (p. 15.)

Qui le croirait? Après cette adoption formelle et sans réserve, il y eut une tentative de modifier le sceau municipal, ainsi que le racontent les textes que voici.

Au procès-verbal de la séance du 7 janvier 1841, on lit:

A Bye-Law concerning the choice of a Seal for the Corporation was read a first time.

On motion of Alderman de Bleury, seconded by Councillor Guy.

ORDERED That the said Bye-Law be read a second time at the next sitting of the Council" (Vol. I, p. 207).

Et à la séance suivante, tenue le 11 du même mois:

The order of the day for the second reading of... the Bye-Law concerning the choice of a Seal, was postponed to the next meeting of the Council" (p. 210).

Ce règlement-là ne connut jamais sa troisième lecture. Paraissant sur l'ordre du jour du 30 décembre, il meurt avec cette année 1841. *Desinit in piscem*...

10.—Cette lettre est restée introuvable aux Archives municipales.

Il est vrai que les choses qui ont supporté l'épreuve du temps sont en quelque sorte vénérables. Mais ce que nous avons vu touchant la figuration et la défiguration si fréquentes des armoires de Montréal, et les infidélités qu'elles comportent à l'égard des règles du blason, nous induisent à suggérer qu'une nouvelle composition en soit faite, afin de les rendre conformes aux prescriptions de cet art, et que, ainsi amendées, le Conseil municipal soit invité à les reconnaître comme authentiques. Formons aussi le voeu que, désormais, le nouveau dessin de ces armoiries soit scrupuleusement respecté des peintres et des graveurs.